

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DDEEES 55 Subvention et convention pluriannuelle avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme – APUR – pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 17 novembre 1997 (DDAEE 97-010) relative à la création d'une banque de données sur le commerce parisien ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris, lui propose d'approuver la convention de mise à jour et d'exploitation de la BDcom pour les années 2013, 2014 et 2015 et l'attribution d'une subvention à l'APUR pour la mise en œuvre du programme en 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Paris Ile-de-France pour permettre d'assurer l'actualisation et l'exploitation de la banque de données sur le commerce à Paris pour les années 2013, 2014 et 2015.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 44.268 euros est attribuée à l'APUR situé 17, boulevard Morland à Paris 4e (39121 – D05841 – 2013_04829) pour la réalisation du programme 2013.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 44.268 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).